

GT du 2 mai 2012 - Classement des services de publicité foncière

Pas de mesures d'accompagnement pour les chefs de contrôle !

Ce groupe de travail était présidé par M. Rambal, Directeur adjoint au Directeur Général, et avait pour objet de clore le cycle d'élaboration du classement des futurs postes comptables du Service de la Publicité foncière (SPF) qui prennent le relais des Conservations des Hypothèques, supprimées dès le 1^{er} janvier 2013.

La discussion s'articulait autour de deux fiches techniques, l'une traitant de la répartition des indices chiffres et lettres libérés par les ex CH et l'autre du devenir des chefs de contrôles.

Après près de deux heures d'âpres discussions entre la Direction Générale, d'une part, et les délégations des conservateurs SNUI et CGT, d'autre part, sur les garanties tant de carrières que financières accordées aux ex-C.H. dans le cadre de mesures largement dérogatoires, il tardait à la délégation **F.O.-DGFIP** d'aborder la seconde fiche où, à sa demande, devaient être examinées les propositions de l'Administration permettant d'ouvrir la fonction de comptables de services de la Publicité Foncière à certains chefs de contrôle.

Ce fût alors une levée de boucliers des délégations SNUI et CGT qui ont tenté d'empêcher le débat en déclarant qu'il n'était pas acceptable de permettre aux chefs de contrôle, inspecteurs ou B+, de prétendre à la moindre priorité pour accéder, par mutation, liste d'aptitude ou examen professionnel à un emploi de comptable de SPF dans les postes de catégorie C4.

Pour **F.O.-DGFIP**, la transformation des CH en postes comptables est enfin l'occasion pour l'Administration de donner un « coup de chapeau » aux chefs de contrôle, cheville

ouvrière des CH, qui ont exercé cette mission dans des conditions toujours plus difficiles, dans l'intérêt de l'administration, mais aussi dans celui des Conservateurs des Hypothèques.

Le Syndicat demande donc, pendant une période transitoire allant jusqu'en 2015, de les faire bénéficier de priorité pour que certains puissent être nommés comptables sur les postes de SPF de catégories 4, par voie de mutation.

Face à l'opposition marquée de ces deux délégations syndicales représentatives, la Direction Générale a retiré son projet et s'est engagée à faire de nouvelles propositions, dans un délai non précisé et il est à craindre qu'elles seront probablement moins intéressantes pour les chefs de contrôle.

F.O.-DGFIP n'a jamais porté de jugement de valeur (sans jeu de mot) sur l'accompagnement social accordé aux conservateurs (AFIP, AFIPA et IP) qui leur permet de sortir financièrement par le haut de l'ancien système. Il s'interroge donc sur la motivation de ceux qui demandent à la Direction Générale d'écarter les chefs de contrôle d'un dispositif d'accompagnement dérogatoire, même temporaire, et c'est pourquoi **F.O.-DGFIP** maintient cette revendication.

Un dernier sujet traitait d'un outil permettant de déterminer le besoin d'encadrement des postes comptables. La délégation **F.O.-DGFIP** a déclaré que les informations données aux OS ne permettaient pas de porter un jugement sur les propositions de la DG en matière de pondération d'indicateurs. Cette dernière a donc reporté l'examen de cette fiche en l'attente de production des résultats des simulations qu'elle a effectuées